



**DELIBERATION N° 22/089 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT LA RECTIFICATION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT  
ET LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES GARES ET HALTES DU PÉRIURBAIN  
FERROVIAIRE BASTIAIS**

**CHÌ APPROVA A RETTIFICA DI U PRUGRAMMA D'ACCUNCIAMENTU  
È D'ACCESSIBILITÀ DI E GARE È DI L'ARRETTE DI U TRENU PERIURBANU  
DI BASTIA**

**SEANCE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 17 juin 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI  
Mme Valérie BOZZI à Mme Chantal PEDINIELLI  
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Don Joseph LUCCIONI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Didier BICCHIERAY  
M. Hervé VALDRIGHI à M. Joseph SAVELLI  
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Sandra MARCHETTI  
M. Georges MELA à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Julia TIBERI à M. Antoine POLI  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI  
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Chantal PEDINIELLI

M. François SORBA à Mme Sandra MARCHETTI  
M. Laurent MARCANGELI à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Pierre POLI à M. Saveriu LUCIANI  
M. Pierre GHIONGA à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Nadine NIVAGGIONI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 13/155 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2013 approuvant le projet d'aménagement de six arrêts ferroviaires entre Bastia et Casamozza,
- VU** la délibération n° 17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel relatif aux infrastructures de transport sur la période 2017-2026,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la

Collectivité de Corse,

**VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> avril 2022 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,

**VU** la délibération n° 20/076 CP de la Commission Permanente du 29 juillet 2020 approuvant la mise en qualité des principales gares du réseau,

**SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (61) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le programme relatif aux aménagements de la gare de Furiani et des deux haltes de Prigione di U Borgu et de Casatorra.

### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le plan de financement rectificatif au titre du FEDER 2014-2020 pour l'aménagement des 3 opérations :

FEDER	60 % du montant HT	1 866 000 €
CDC	40 % du montant HT	1 244 000 €
TOTAL	100 %	3 110 000 €

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de subventions correspondantes.

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures règlementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 30 juin 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 30 JUIN ET 1ER JUILLET 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RETTIFICA DI U PRUGRAMMA D'ACCUNCIAMENTU È**  
**D'ACCESSIBILITÀ DI E GARE È DI L'ARRETTE DI U**  
**TRENU PERIURBANU DI BASTIA**

**RECTIFICATION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET**  
**MISE EN ACCESSIBILITÉ DES GARES ET HALTES DU**  
**PÉRIURBAIN FERROVIAIRE BASTIAIS**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le programme rectificatif d'aménagement de la gare de Furiani et des deux haltes de la prison di u Borgu et Casatorra, situées dans le périurbain de Bastia et cofinancées au titre du FEDER 2014-2020.

### I - Rappel du contexte

La modernisation des gares et haltes du réseau s'appuie sur les trois programmes de financements contractualisés suivants :

- PEI 4
- CPER 2015-2022
- FEDER 2014-2020, compris son plan de relance REACT'EU

Les actions et financements en cours sur les gares/haltes et programmes spécifiques concernent les opérations cofinancées en phase opérationnelles suivantes :

- au titre du PEI 4 :
  - modernisation et mise en accessibilité des principales gares sur la ligne centrale (9 gares : Aiacciu, Caldaniccia, Aucciani, Vizzavona, Tattone, Venacu, Corti, Casamozza, U Borgu)
  - sécurisation des 8 tunnels de grande longueur avec continuité et saut technologique du système radio sol train,
  - Confortement et remise en peinture de 5 ponts métalliques entre Pont'à a Leccia et Casamozza (5 sites)
  - transfert du dépôt de BASTIA (démolition) à Casamozza avec construction d'un nouveau bâtiment
  - automatisation de 10 passages à niveau à faible trafic routier ou très isolés : ligne centrale (5) et ligne Balagna (5)
  - Confortement de falaises 12 zones (tranche T8)
- au titre du CPER 2015-2022 :
  - mise en œuvre de la CCVU (17 gares sur les 19 prévues) sur les lignes centrale (15) et Balagna (2 sur Calvi et l'Isula) avec la création de 2 nouvelles sections de croisement sur la ligne centrale (Caldaniccia, Bassanese)
  - Création d'une nouvelle Halte des Cannes à Aiacciu,
  - gare MEZZANA PEM,

- billettique ferroviaire dans le cadre du déploiement de la billettique unique de la Corse,
- billettique sur les réseaux urbains de la CAB et de la CAPA
- au titre du FEDER 2014-2020 :
  - Au titre de React'EU, sur la ligne Balagna, ajout de 2 gares sur le projet de signalisation « CCVU » : l'Algaiola et Lumiu (portant le nombre à 19 au total).
  - Au titre du FEDER 2014-2020, après 5 haltes déjà réalisées (Ceppe, Bassanese, U Borgu, Lucciana, Lucciana-L'Olivella), 3 nouvelles à faire (Furiani, Prison di U Borgu, Casatorra)
- au titre du plan de relance de l'État :
  - SIV Système d'information voyageur multimodale
  - Ouverture nord du parking de Furiani pour les bus et cars.

Le montant global est d'environ 70 M€ HT pour ces opérations qui se développent sur 60 sites différents.

Les projets globaux du système d'information voyageurs et de la billettique prévoient des applications numériques, en dehors des panneaux lumineux et bornes automatiques installés dans les 9 gares principales.

L'opération majeure de la CCVU et la création de sections de croisement permet d'offrir un nombre plus important de circulations et notamment dans les périurbains.

Les opérations de sécurité ferroviaire permettent de supprimer les zones de réduction de vitesse réglementaires restant encore présentes sur le tracé des deux lignes.

Les opérations liées à la modernisation et la mise en accessibilité des gares et haltes favorisent le report modal de la voiture vers le train.

Les opérations sur les ateliers et outillage anticipent les perspectives de maintenance, car il est nécessaire d'augmenter le parc de matériels roulants notamment de type tram train pour augmenter significativement l'offre de transport en commun mais aussi pour permettre à court terme des extensions de ligne vers les zones urbaines.

## **II - Synthèse des gares et haltes déjà modernisées au titre du FEDER**

La délibération n° 13/155 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2013 a approuvé la modernisation de six gares retenues au titre du programme FERDER 2014-2020.

Devaient s'y ajouter deux haltes supplémentaires, afin de respecter le cadre de performance de l'Europe dont l'objectif de réalisation était fixé à huit modernisations de gares/haltes.

A ce jour, les quais de quatre haltes et une gare sont réalisés : les quais de la gare d'U Borgu ont été modernisés, de même que les haltes de Bassanese en 1ère

phase, Ceppe, Lucciana - L'Olivella et Lucciana - Complexe sportif.

<p>CEPPE</p>		
<p>BASSANESE 1<sup>ère</sup> étape</p>		
<p>U BORGU</p>		
<p>LUCCIANA - L'OLIVELLA</p>		
<p>LUCCIANA - COMPLEXE SPORTIF</p>		

### **III - Programme d'aménagement de la gare de Furiani et des haltes de Prigione di U Borgu et Casatorra**

Ces projets complémentaires sont proposés au titre du FEDER 2014-2020 (Cadre de performance)

La gare de Furiani a fait l'objet d'une modification du programme initial et sa modernisation a été différée.

Initialement le projet comportait la réalisation d'un passage piéton souterrain pour accéder au stade depuis le parking de la gare. Le projet a été simplifié, devant les difficultés géotechniques et hydrauliques de réalisation des travaux souterrains et de coupures des circulations ferroviaires engendrées, au profit d'une traversée piétonne à niveau à travers la gare. En effet afin de pouvoir offrir un service ferroviaire sécurisé, pour les manifestations sportives ou les concerts, la gare doit être clôturée lors des arrivées et départs des trains.

Il a été proposé de mettre en place une traversée piétonne ouverte uniquement lors des entrées et sorties du stade en gare et proche des quais. Ce principe inhabituel du point de vue des normes et règlements ferroviaires a retenu l'attention du Préfet

de Haute-Corse, de ses services STRMTG et DDTM qui ont donné un premier avis favorable au plan d'aménagement proposé.

Pour la halte de Casatorra, le marché de travaux a dû être relancé en raison de la découverte d'amiante induisant une augmentation du coût prévisionnel de l'opération.

Pour la halte de Prison di u Borgu, il s'agit de reconstruire un nouveau quai légèrement au sud de celui existant non conforme en géométrie et qualité.

En conséquence, il vous est proposé, au titre du FEDER 2014-2020, d'approuver la modernisation de la gare de Furiani et des haltes de Prison di u Borgu et Casatorra afin de compléter le programme déjà réalisé.

### **III - 1 Descriptif**

#### **❖ GARE DE FURIANI**

	<p style="text-align: center;"><b>Présentation</b></p> <p>La gare de Furiani fait partie des gares principales du réseau ferré. Elle est très utilisée pour les déplacements Domicile-Travail et Domicile-Etude. L'objectif est de moderniser le quai central (rehaussement, pose de mobiliers, système d'information voyageurs), avec mise aux normes de la traversée de voies en gare et de la création d'un PN aux normes au droit du giratoire routier. À noter que le parking de la gare fera rapidement l'objet d'un réaménagement afin de permettre l'accès des bus/cars de la CAB depuis le rond-point adjacent. Son financement est programmé au titre du plan de relance de l'Etat.</p>
--	---

#### **❖ HALTE DE PRIGIONE DI U BORGU**

	<p style="text-align: center;"><b>Présentation</b></p> <p>La halte est constituée d'un quai unique qui n'est pas aux normes. Elle est utilisée essentiellement par les visiteurs et salariés de l'établissement. Toutefois, son parking permet aussi à des habitants de venir se garer pour aller à Bastia en train.</p> <p>Le projet consiste à mettre cette halte aux normes. Le quai aura une longueur de 65 m pour accueillir les rames doubles d'AMG. Le quai sera équipé d'un mobilier moderne et du système</p>
---	--

	d'information voyageurs.
--	--------------------------

### ❖ HALTE DE CASATORRA

	<p><b>Présentation</b>          La halte de Casatorra sera constituée d'un quai unique.          Le quai aura une longueur de 65 m pour accueillir les rames doubles d'AMG. Le quai sera équipé d'un mobilier moderne et du système d'information voyageurs.</p>
---	--

Le tableau ci-dessous synthétise les propositions d'aménagements des trois opérations :

	Quai	Parking	Inscrit au Schéma Directeur d'Accessibilité Adapté
<b>FURIANI</b>	<b>FEDER</b>	<b>Plan de relance État</b>	<b>X</b>
<b>CASATORRA</b>	<b>FEDER</b>		
<b>PRIGIONE DI U BORGU</b>	<b>FEDER</b>		

### III - 2 Financement

Le montant HT des trois opérations est le suivant :

Haltes basilaises	Opérations/ Postes	FURIANI HT	CASATORRA HT	PRIGIONE DE BORGU HT
Études	maîtrise d'œuvre	144 900	40 000	30 050
	communication	8 000	8 000	8 000
Assistance	Contrôle technique	15 100	5 000	5 150
	CS/PS	15 100	5 000	5 150
	TOPO	15 100	5 000	5 150
	Contrôle extérieur labo	15 100	5 000	5 150
	Études géotechniques Furiani	80 500	25 000	25 750
Travaux	Génie Civil & VFD	800 000	410 000	400 000
	Traversées de voie	400 000	0	0
	Mobilier	140 000	0	30 000
	Éclairage	400 000	45 000	40 000
	Déplacements réseaux	20 000	15 000	15 000
	Arrière	50 000	30 000	30 000
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 987 800</b>	<b>688 000</b>
<b>TOTAL 3 GARES (ARRONDI)</b>		<b>3 110 000</b>		

L'opération est inscrite au titre du FEDER 2014-2020 selon le cofinancement

suivant :

Europe	60 % du montant HT	1 866 000 € HT
CdC	40 % du montant HT	1 244 000 € HT
Total	100 %	3 110 000 € HT

Soit 3 600 000 € TTC (études 20 %, travaux 10 %, et provisions de révisions).

Le programme de travaux sera financé sur les opérations existantes 1411G0036, 1151CK036, 1151M036. Un complément d'affectation sera nécessaire et proposé ultérieurement.

En conclusion, il est vous est proposé :

- **D'APPROUVER** les programmes définitifs de l'ensemble des projets, leurs coûts globaux des trois opérations pour un montant de 3 110 000 € HT ainsi que la décomposition ci-décrite dans le présent rapport.
- **D'APPROUVER** le plan de financement rectificatif proposé dans le cadre du FEDER selon la répartition suivante :

Europe	60 % du montant HT	1 866 000 €
CdC	40 % du montant HT	1 244 000 €
Total	100 %	3 110 000 €

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de subventions correspondantes,
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures réglementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener ces opérations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.